



HISTORIQUE

Cela fait deux étés de suite que les élus municipaux de la MRC des Laurentides (villes de Arundel, Brébeuf, Huberdeau, Labelle, la Conception, Lac Supérieur, La Minerve, Sainte-Agathe-des-Monts, Mont-Tremblant, Sainte-Lucie, Saint-Faustin-Lac-Carré, Val-David, Val-des-Lacs) font tout leur possible pour saboter le centre de tri de Marchand. Ils s’y prennent toujours pendant la période des vacances, période où les citoyens reprennent leur souffle.

Non seulement les élus municipaux de la MRC des Laurentides décident d’agir l’été mais, en plus, ils utilisent la méthode du huis clos, la méthode des réunions non officielles.

À l'été 2005, ils votaient pour la fermeture du centre de tri et sa transformation en centre de transbordement. Incapables de justifier cette fermeture et contredits par un rapport d'experts, à l'été 2006, les municipalités de la MRC des Laurentides ont annoncé, le 16 août dernier, qu'elles se retiraient de la RIRHL (Régie intermunicipale de récupération des Hautes Laurentides).

LE VERDICT DES EXPERTS

Le rapport comptable qui a servi de base pour justifier la fermeture du centre de tri ayant été mis en pièces par le syndicat, appuyé par l'expertise de la firme MCE Conseils, la RIRHL a convenu, avec le syndicat, d'engager une firme conseil experts afin de voir clair : la Firme Chamard et associés. Au mois d'août, la Firme Chamard et associés remet son rapport et recommande le maintien du centre de tri.

Donc, il est tendancieux, pour les maires de la MRC des Laurentides, de dire qu'ils s'appuient sur le rapport Chamard pour se retirer en douce de la RIRHL.

COMBIEN CELA COÛTE DE LA TONNE ???

Les coûts de traitement des matières résiduelles se mesurent à la tonne. On se souviendra, qu'à l'été 2005, la décision de fermer le centre de tri et de le transformer en centre de transbordement coûtait 130.87\$ la tonne.

Le rapport Chamard est clair et net : en faisant des ajustements à court terme, les coûts reviennent à 127.46\$ la tonne et, à moyen terme, en poursuivant les améliorations et en développant notre potentiel de récupération, les coûts sont ramenés à 54.24\$ la tonne. Toute une amélioration!

Ces ajustements ne sont pas compliqués à apporter. Ceux-ci sont revendiqués depuis près de deux années par le syndicat mais ils nécessitent un certain courage administratif et politique de la part des dirigeants de la RIRHL.

Première amélioration : une gestion plus efficace. En gérant le centre de tri de façon professionnelle, cela aurait pour effet de réduire les coûts à la tonne.

Deuxième amélioration : mettre en place un programme d'entretien préventif des équipements. Ce n'est pas difficile à comprendre : entretenir. Cela réduit les bris des équipements.

Moins de bris = moins de perte de productivité = réduction des coûts à la tonne. L'entretien préventif, cela veut aussi dire moins de coûts de remplacement des équipements = réduction des coûts à la tonne.

Cela semble très simple à comprendre ; il n'y a seulement que l'actuelle direction du centre de tri qui ne le comprend pas.

Troisième amélioration : exercer un contrôle de gestion serré sur les transporteurs qui effectuent la collecte des matières recyclables. Il n'est pas rare que les camions qui font la collecte « trichent » en ramassant des ordures ménagères avec le recyclage. Imaginez !

Lorsque les matières recyclables arrivent contaminées par des ordures, cela fait augmenter les coûts à la tonne puisque, à ce moment là, c'est presque tout le voyage qui perd sa valeur. Les travailleurs doivent alors trier des déchets, cela réduit la productivité et, en plus, la RIRHL doit payer pour faire enfouir ces déchets, ce qui augmente encore les coûts à la tonne.

Quatrième amélioration : Mettre en place un programme d'information permanent auprès de la population en intervenant auprès des écoles, des institutions, des commerces afin d'améliorer la qualité des matières recyclables et d'en augmenter la quantité. Cela aurait pour effet de réduire les coûts à la tonne.

Donc, en augmentant la qualité et la quantité des matières recyclables, en faisant attention à notre équipement, en surveillant de près la collecte et en gérant « comme du monde », l'on réduit nos coûts à 54.24\$ la tonne.

Mais si tous ces chiffres sont vrais, pourquoi cela coûte-t-il 185\$ la tonne direz-vous ? Pour la simple et bonne raison que la direction du centre de tri ne se soucie pas du maintien du centre de tri contrairement au syndicat et à la population.

LES CONSÉQUENCES

En prenant la décision de se retirer de la RIRHL, les maires de la MRC des Laurentides donnent un sérieux coup de canif dans le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

Auront-ils le courage politique de retourner en audience publique pour expliquer leur geste ? Peuvent-ils garantir à leur population que les coûts de transport et de traitement des matières recyclables n'exploreront pas lorsqu'ils auront coupé les ponts avec la MRC d'Antoine-Labelle et seront à la merci de l'entreprise privée ? Nous croyons que les maires de la MRC des Laurentides fragilisent leur population par cette décision.

Et les citoyens des 13 villes de la MRC des Laurentides, accepteront-ils longtemps que leur conseil municipal se départisse de ses responsabilités au profit de la MRC ? Verront-ils leur compte de taxes baisser ???

Les maires de la MRC des Laurentides pensent-ils pouvoir longtemps offrir une image de carte postale de la région tout en continuant de diriger leurs déchets sur le territoire de la ville de Rivière-Rouge ?

Le retrait de la MRC des Laurentides de la RIRHL vient briser un consensus régional dans la grande région des Laurentides. Cette décision vient fragiliser 40 emplois dans la MRC d'Antoine-Labelle. On peut comprendre que c'est « moins de trouble » de se retirer plutôt que de reconnaître que la gestion des « amis » du centre de tri est déficiente.

Mais une vérité demeure : l'engagement de servir la population de notre ville, de notre MRC, de notre région commande un engagement au quotidien et sur tous les fronts. En 2006-2007, la gestion des matières résiduelles est un incontournable enjeu de société et cette gestion doit être publique, transparente et respectueuse de la population.

Le centre de tri de Marchand est un outil public et hautement nécessaire à la population de la grande région des Laurentides. C'est pour cela qu'il sortira renforcé de cette épreuve passagère.

Pierre Morabito
Conseiller Syndical SAMVR